



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83

06 07 99 36 85

Email : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

COMPTE RENDU REUNION DU 26 MAI 2020 AVEC LA DGS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Présents :

Pour l'administration : Mme Paquien DGS, Mme Papais DGARI, M. Pasquet (RH), Mme Terrade, DRH relations sociales, Dr Montagut (Chef de Sce Médecine préventive), Mme Arnoux (DEPE), Mme Bridier (Daut), Mme Poileux (Directrice UTASI Gard Rhodanien), M. Coutouly (PQVT), M. Bonnifet (Dlog)

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT – SUD

Point RH :

Modification plages horaires de travail :

Les notes de services concernant l'évolution des plages horaires ont été diffusées aux chefs de services pour diffusion large auprès du personnel.

Instances paritaires :

La prochaine CAP se tiendra le 30 juin 2020.

Un CHSCT et un CT se tiendront le 2 juillet 2020.

Entretien d'évaluation 2019 :

Une nouvelle communication aux agents sera faite par l'administration concernant les entretiens d'évaluation qui n'ont pas encore été effectués et sont reportés à septembre.

Frais de déplacement et prise en charge des repas pendant le confinement :

L'administration nous explique qu'il sera difficile de faire apparaître sur les tableaux issus d'Astre la prise des repas des agents en présentiel, car deux logiciels indépendants travaillent à cette gestion (un dépendant d'un logiciel de rémunération l'autre du logiciel des Frais de déplacement.)

Suite à l'intervention de la CGT, l'administration nous assure qu'un nouveau paramétrage du logiciel permettra de saisir les frais de repas sans justificatif (ticket de caisse) mais uniquement avec une déclaration sur l'honneur !!!!

Durant le déconfinement et le confinement les agents ayant travaillé hors de leur résidence administrative ou qui ont assuré des déplacements dans le cadre de leurs

missions professionnelles seront remboursés dans le cadre du règlement des frais de déplacement en vigueur dans la collectivité.

Jury de recrutement :

La DGARI nous dit qu'ils ont repris depuis 15 jours.

Dr Montagut :

Personnes vulnérables :

Si le médecin traitant refuse d'établir un arrêt de travail, faire établir un certificat médical à transmettre aux médecins de la médecine professionnelle

Lorsqu'il y a litige ne pas hésiter de se rapprocher de la médecine professionnelle qui se rapprochera du médecin de l'agent.

Pour ce qui est des personnes vulnérables au domicile :

La décision de cette reconnaissance peut être effectuée par les médecins de la médecine préventive, parfois en lien avec le médecin traitant.

Les médecins de la médecine préventive pouvant établir les conditions de travail afin de protéger l'agent (aménagement horaire, éloignement du public...).

Le chef de service n'a pas à connaître la pathologie de l'agent ni des personnes présentes à leur domicile.

Suite et conséquences médicales pour les agents suspectés d'avoir été atteint du covid:

Ces personnes peuvent présenter des symptômes liés au covid sans être contagieux.

La CGT demande de réfléchir aux agents qui présentent des symptômes post Covid et qui n'ont pas été diagnostiqués officiellement. Ces symptômes pouvant entraîner des arrêts de travail ou des aménagements de poste pendant plusieurs mois.

La DGS dit se conformer aux textes en matière de maladie professionnelle et jour de carence.

L'aménagement de poste professionnel après avoir rencontré la médecine professionnelle pourra être effectuée.

Le bilan hotline psychologique :

Cette hotline a reçu 12 appels.

La DGS propose de la maintenir jusqu'au 10 juillet, effectué par M. Plateau, même si ce dernier n'est pas présent dans le département.

La DGS propose de maintenir un accompagnement auprès des agents qui auront été arrêté depuis 3 ou 4 mois. Cette reprise pourra s'établir progressivement.

Services DGA DS positionnés dans les locaux de la CAF :

La DGS est toujours en attente du compte rendu du CSE informant du protocole de nettoyage effectué à la CAF.

La climatisation :

Avant toute chose il est important de rappeler la nécessité d'aérer les locaux au moins deux fois par jours en ouvrant les fenêtres.

L'administration se réfère aux synthèses de l'ARS concernant l'utilisation de la climatisation :

La préconisation est de ne pas utiliser les ventilateurs et brumisateurs.

De manière générale la climatisation ne favorise pas le transport du covid.

Pas de recommandation particulière pour l'utilisation des climatiseurs individuels et les CTA Traitement de l'air collectif puisque l'air n'est pas réutilisé.

L'administration nous informe que tous les filtres ont été changés et qu'il faut compter 10 à 15 jours pour remettre la climatisation dans tous les locaux.

Seul le système de partage de l'air partiel ou total demande une recommandation particulière et un entretien plus conséquent. C'est le cas des locaux suivants : Salle délibération, HD 30 3^{ème} et 4^{ème} étage, salle de réception Ed Mouret, auditorium des archives et mas des abeilles, CMS des Angles.

Le CMS des angles nécessitera une vigilance élevée car il cumule le système de clim et les fenêtres qui ne s'ouvrent pas. Ce qui conduit l'administration à limiter le nombre de personnels présents dans les locaux et le nombre de rendez-vous au public.

La maintenance sera faite en régie et par les entreprises qui interviennent habituellement. Il y a nécessité de faire apparaître la lisibilité de la maintenance dans les locaux.

La DGS demande que l'information par le Sce QVP soit effectuée aux agents avant la reprise.

L'interrogation se pose sur des aménagements d'horaires éventuels, des modifications d'ouvertures pour les sites qui ne bénéficient pas de climatisation. La CGT demande à l'administration d'équiper tous les bâtiments de climatisation et demande un plan d'installation.

DGADS :

En fonction des partenaires, des élus et des besoins remontés par le terrain, mais également des personnels disponibles une ouverture supplémentaire des CMS est prévue à compter du 2 juin (ouverture aux publics le 4 juin), la 3^{ème} phase sera effective au 15 juin. L'aménagement et le nettoyage des locaux nécessite aussi de séquencer les ouvertures.

Pour l'instant les rendez-vous dans des lieux extérieurs (mairie, etc.) ne sont pas à l'ordre du jour. Pour l'instant le nombre de rendez-vous est gérable.

Ouverture supplémentaire des CMS suivants par UTASI :

UTASI Grand Nîmes

CMS Pissevin (vigile) avec les équipes de Valdegour et Pissevin, accès Val santé pour la PMI (lien sur les procédures de nettoyage) site administratif Kennedy (pas d'accueil au public),

CMS St Génies de Malgoires (2 à 3 j/semaine) sur rendez-vous (articulation mairie protocole nettoyage).

UTASI Gard Rhodanien :

CMS de Pont St esprit (6 agents) (2jours 1 pour la PMI 1 pour rendez-vous SST),
CMS les Angles avec maintenance renforcé (personnels à adapter), STI Aramon pas de public. Siège UTASI 1 j ASE 1j STA/Maia,
CMS de Bagnols passer de 15 à 25 personnes présentes, CMS d'Aramon (2 j rendez-vous SST 1 PMI).

UTASI Cévennes Aigoual :

CMS du Vigan (4 à 5 j /semaine SST PMI STA)
CMS Anduze (1 à 2 j par semaine que la PMI). La CGT questionne pourquoi que le SST ? une réponse nous sera faite plus tard. RH disponible ?
CMS Volubilis (4 à 5 jours SST PMI STA)

UTASI Camargue Vidourle :

CMS de Marguerittes (5 jours SST PMI) ouverture au public 3 J/semaine, 1 seul bureau pouvant être utilisé,
CMS Aigues mortes (4 à 5 j par semaine, jour dédié SST PMI ASE) vigile étudié selon affluence du public.
CMS Sommières (3J par semaine, jour dédié SST PMI ASE) vigile étudié selon affluence du public.

La CGT demande à ce que s'accélère le retour à un travail habituel, il est nécessaire de reprendre le suivi et les accompagnements sociaux tout en poursuivant le traitement en urgence en lien avec la crise.

Nous sommes revenus également sur la hotline territorialisée : La DGS nous dit se donner jusqu'au 10 juillet pour organiser la reprise et reviendra mi-juin sur la hotline territorialisée.

Les organisations syndicales pointent que les consignes de réception données ce jour par Mme Poileux ne sont pas celles indiquées par le DADST les semaines précédentes !!!!

EPI :

Le DGlog nous dit recevoir les gels, nettoyants au fur et à mesure ce qui nécessite d'adapter en fonction des personnels disponibles (SPHL et autres directions).

Pour les assistants familiaux la livraison a commencé hier jusqu'à demain soir systématiquement si absence de certains professionnels lors du passage à domicile un rendez-vous sera reprogrammé.

Un point sera refait sur les stocks en EPI et les besoins éventuels.

Le syndicat CGT.